



30/06/2011

Balle dans le salon : amende de 38 €

ALLIER : Vichy

GANNAT (/recherche/zone/03118.html)

Chasse (/recherche/meta/Chasse.html)

jeudi 30 juin 2011 - 10:44

La balle du chasseur avait traversé le salon : 38 euros d'amende

Le 11 novembre 2009, **la balle de chasse avait traversé le salon d'une maison** de Saint-Bonnet-de-Rochefort, passant à 22 centimètres de la tête d'un homme qui regardait tranquillement la télévision.

Hier, **le tribunal de Cusset a condamné le chasseur à une peine d'amende de... 38 euros.**

Cet habitant de Gannat, chasseur expérimenté, était initialement **poursuivi devant le tribunal correctionnel** (http://www.lamontagne.fr/editions_locales/vichy

/ [justice_la_balle_perdue_du_chasseur_avait_traverse_le_salon@CARGNjFdJSsBERMNABo-.html](http://www.lamontagne.fr/editions_locales/vichy/justice_la_balle_perdue_du_chasseur_avait_traverse_le_salon@CARGNjFdJSsBERMNABo-.html)) **pour "mise en danger d'autrui par violation manifestement délibérée d'une obligation, règle de sécurité ou de prudence"**.

Le tribunal a requalifié les faits en "violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique".

Simple contravention de 1er classe.

Le tribunal a notamment considéré que le chasseur n'a pas pris un risque de manière délibérée.

Plus d'informations à lire dans La Montagne du vendredi 1er juillet.